

EPAGE Aveyron Amont

Procès-Verbal

Séance du 09 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à 10h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Druelle, sous la présidence de M. ARTUS Michel.

PRESENTS, AYANT POUVOIR DE VOTE : M. ARTUS Michel, M. BERNIÉ Christophe, M. BOUCHET Didier, M. CROS Sébastien, M. DELERIS Francis, M. DELPECH Michel, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. LACOMBE Jean-Marie, M. MARTY Patrick, Mme MOYA Catherine, M. PRINGAULT Pascal, M. RAUNA Alain, Mme VARSI Florence, M. VIVENS André

Élus présents, sans pouvoir de vote : M. MAJOREL Aimé

Élus excusés : M. CROS Emmanuel, M. ISSALY Jean-Pierre, Mme BERARDI Marion, M. SAHUQUET Jean-Marc, M. BERNAD Pierre-Louis, M. KEROSLIAN Jean-Philippe

Élus absents : M. BARTHEYE Pierre-Jean, M. CATALA Guy, M. LACOMBE Christian, Mme LACOMBE Sophie, M. MOURIES Jérôme, M. ORCIBAL Jean-Sébastien, M. SEGUIN Denis, Mme TAUSSAT Régine, M. VIDAL Jean-François

Services et partenaires présents : M. GIMALAC Xavier, référent GEMAPI de la communauté de communes Comtal Lot Truyère, Mme SUDRES Marion, Mme FOURNEL Chloé, M. SENE-LACOMBE Paulin, Mme BLONDEL Claire, M MIQUEL Vincent, Mme GOMBERT Pauline

Services et partenaires absents et excusés : néant

Président de séance : M. Michel ARTUS

Secrétaire de séance : M. Patrick GAYRARD

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. ARTUS remercie les différents participants pour leur présence à la réunion de ce jour.

Sommaire

1.	Approbation du procès-verbal de la précédente séance.....	2
2.	Information sur les décisions du Président	3
3.	Point d'étapes et décisions modificatives sur le budget 2024.....	3
3.1.	Travaux GEMAPI - PPG 024	3
3.2.	Actions GEMA.....	5
3.3.	Actions PI – PEP PAPI 2024.....	5
3.4.	Actions de Sensibilisation	8
3.5.	Synthèse de l'état d'avancement des actions.....	9
3.6.	Décision modificative.....	9

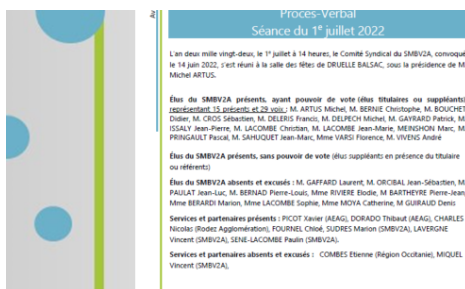
4. Programme d'actions et débat d'orientation 2025	10
4.1. Objectifs pour la section de fonctionnement.....	10
4.2. Actions GEMA – année 2025 – actions, bilan et perspectives du contrat de rivière... 10	
4.3. Actions Pl.....	16
4.4. Objectifs pour la section d'investissement.....	16
4.5. Appels à cotisations prévisionnels 2025.....	17
5. Administratif : prévoyance et mutuelle	21
6. Informations et questions diverses.....	23

Registre des délibérations

PROPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL : Modalité d'accompagnements post-crués de l'EPAGE Aveyron Amont –.....	7
DELIBERATION N°2024-25 : Decisions modificatives N°1	9
DELIBERATION N°2024-26 : Suivi de la qualite des eaux - annee 2025.....	11
DELIBERATION N°2024-27 : Actions agricoles et espace rural- annee 2025.....	14
PROPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL : Négociation d'un MAPA.....	16
DELIBERATION N°2024-28 : Debat d'orientation budgetaire 2025	17
DELIBERATION N° 2024-29 : Participation obligatoire au financement de la protection sociale complementaire (PREVOYANCE)	21
DELIBERATION N° 2024-30 : Convention avec le cdg 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidite de la CNRACL	22

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Les membres du comité syndical sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024, mis en ligne sur le site www.aveyronamont.fr et transmis à l'ensemble des communes et EPCI, et délégués disposant d'une adresse courriel.



Conseil Syndical du 3 septembre 2024

- Programme d'actions 2025 : dépôt des dossiers de subventions
- Administration du syndicat : délibérations ressources humaines

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
D'approuver le PV de la précédente séance
(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

2. Information sur les décisions du Président

M. ARTUS, Président, rend compte des décisions prises récemment par délégation du conseil conformément à la délibération n°2020-11 du 27/08/2020 :

Administration :

- Nomination Pauline Gombert adjoint administratif 2^{ème} classe
- Recrutement de Claire Blondel poste de chargé de mission inondations
- Recrutement de Guilhem Tiroit en CDD 12 mois apprenti

Marché :

- Notification marché travaux renaturation du Notre Dame – Villefranche-de-Rouergue – OAC
- Avenant au marché de maîtrise d’oeuvre pour la renaturation du Notre-Dame

Financier :

- Dépôt des demandes de subventions relatives aux animations 2025
- Dépôt des demandes de subventions relatives à la tranche de travaux 2025 du PPG

LE COMITE SYNDICAL

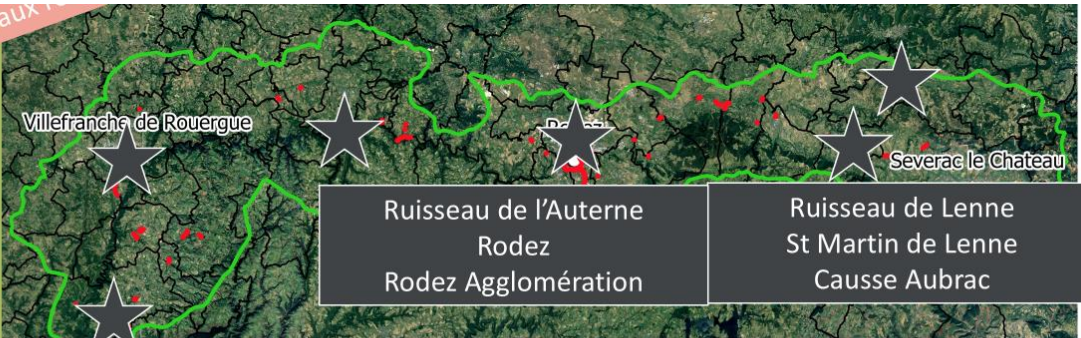
Prend acte de ces décisions du Président prises par délégation du conseil

3. Point d'étape et décisions modificatives sur le budget 2024

3.1.Travaux GEMAPI - PPG 2024

Travaux GEMAPI – PPG année 2024 :

- ajustement au regard des opportunités locales
- quelques report à l'année 2025 (3^{ème} trimestre 2025)



Ruisseau de l'Auterne
Rodez
Rodez Agglomération

Ruisseau de Lenne
St Martin de Lenne
Cause Aubrac

Rivière Aveyron
Traversée urbaine et gestion des embâcles
Cause Aubrac - Ouest Aveyron – Rodez Agglomération – Pays Rignacois – Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron -....

Rivière Aveyron
Traversée urbaine et gestion des embâcles

- Traitement ponctuel et sélectif, au regard d'enjeux d'intérêt général, de la végétation et des embâcles







M. Patrick GAYRARD demande un point sur l'avancement des conventions peupliers. M Paulin SENE LACOMBE répond que certaines actions sont en cours, d'autres rencontrent des difficultés en lien avec faible valeur économique et les problèmes d'accès.

**Ruisseau de Lenne
St Martin de Lenne
Causse Aubrac**

Diversifications des écoulement
(pierres et branches)



Chantier de débusage du ruisseau avant sa confluence avec la Serre
Maitrise d'Ouvrage : SMBV2A
Maitrise d'œuvre : Cabinet Gaxieu

En plus :

- Réalisation du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration du hameau (MOA : Commune de Saint Martin de Lenne)
- Reprise du réseau d'eau potable (MOA : SIAEP de la haute vallée de l'Aveyron)
- Enterrement des réseaux de télécom et électrique (MOA : SIEDA)

Chantier en cours de finalisation
Coût estimatif étude + travaux + maîtrise d'œuvre = 50 000 €
Aide 80 % (Agence de l'eau + Région + Département)



Traversée pour engins agricoles

M. Sébastien CROS indique que des travaux sur le réseau assainissement et la création d'une station d'épuration ont été effectués en même temps. Ils étaient attendus par les habitants et contribueront à améliorer la qualité de l'eau de la rivière Serre. Il indique que l'Agence de l'Eau a très bien accompagné la commune de St Martin de Lenne concernant les financements et il est très satisfait de pouvoir être témoin que la renaturation fonctionne bien. Des poissons sont déjà observés sur ce nouveau tronçon de cours d'eau à ciel ouvert.

**Ruisseau de l'Auterne
Rodez
Rodez Agglomération**




- Discussions, sensibilisations aux enjeux GEMAPI et validation des travaux avec les responsables des enseignes commerciales de la zone de Moutiers
- Renaturation de la rivière par :
 - diversification des écoulements
 - traitement raisonné de la ripisylve dont plantations



M. Alain RAUNA demande si de la ripisylve va être replantée sur les berges de l'Auterne. M. Vincent MIQUEL répond qu'il reste encore de la végétation non adaptée à évacuer et que de nouvelles essences locales et plus adaptées seront replantées cet hiver. Notre équipe Aveyron

Amont, n'a pas vocation à faire l'entretien paysager du cours d'eau. Des temps d'échanges techniques ont eu lieu avec le service espaces verts de la commune de Rodez sur l'entretien paysager à réaliser sur le haut de berge au droit des cheminements piétons. Il est précisé que des discussions ont été nécessaires avec les propriétaires des commerces, en vue de trouver un compromis entre la revégétalisation des berges pour le milieu, et la bonne visibilité des enseignes.

3.2. Actions GEMA

Actions GEMA Gestion des Milieu Aquatiques – Contrat de rivière et dynamique Zones Urbaines et Espace Rural année 2024 :

- déclinaison avec nos partenaires avec des reports à l'année 2025 (1^{er} à 2^{ème} trimestre 2025)
- ajustements et compléments à programmer en 2025



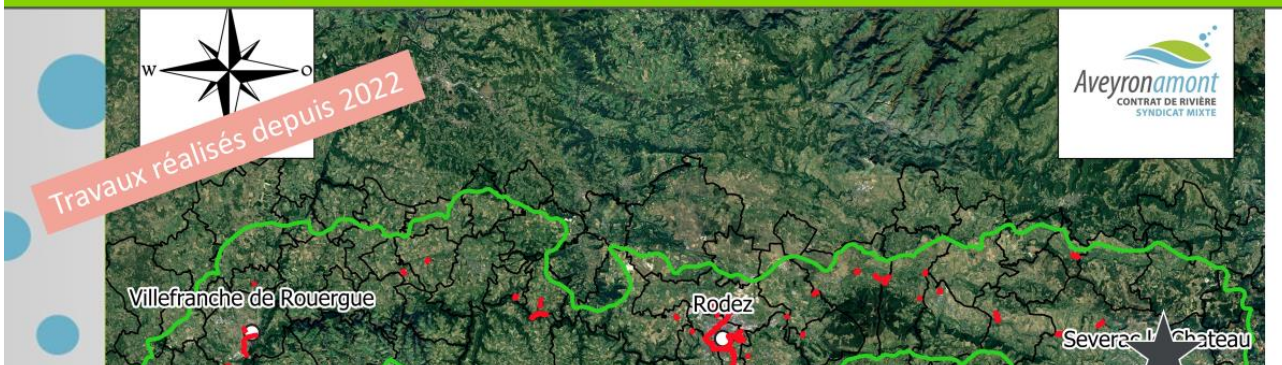
3.3. Actions PI – PEP PAPI 2024

Actions PI Prévention des Inondations – PEP année 2024 :

- poste vacant pendant plus de 3 mois - réajustement du calendrier et des moyens avec des reports en 2025



Zoom sur quelques actions : Programme Inondation PEP



REX post crues
Séverac d'Aveyron

Crue du 8 octobre 2024
Plusieurs dégâts recensés

▲ Visites terrain - Echanges



Constats/recensement
des demandes –
rédaction note
technique



**Crue du 8
octobre 2024**
Plusieurs
dégâts recensés

Rencontre
commune

▲ Visites terrain - Echanges riverains

Recensement des demandes

- Dépôt de sédiments obstruants le lit mineur
- Atterrissement pouvant engendrer des débordements dans une zone à enjeux



Dépôts formés sur le linéaire du Merdans

- 4 autres demandes concernant le **retrait d'atterrissements** (mineurs).

- **Demande de curage d'un plan d'eau:** Graviers/sables du chemin emporté jusque dans le plan d'eau. Souhait de la commune de les récupérer.

- **Demande d'aménagement du passage à gué/busé:** Effet sur le niveau d'eau de crue faible mais enjeux de sécurité importants. Risque lors de la traversée quand le passage est submergé.



Dépôt formé au niveau du plan d'eau



Passage busé des Calquières

Aveyronamont

Note
REX de
synthèse

**AVIS DU CONSEIL
SYNDICAL SUR L'
ACCOMPAGNEMENT
POST-CRUE**

Constats/recensement
des demandes –
rédaction note
technique



**Crue du 8
octobre 2024**
Plusieurs
dégâts recensés

Rencontre
commune





Point de vigilance concernant la stratégie de communication à adopter

Type de demandes	Propositions
Retrait de dépôts importants, pouvant engendrer des débordements (avec intérêt général ou gain financier pour autres chantiers)	Extraction et récupération des matériaux par le SMBV2A (réutilisation des matériaux pour des chantiers de renaturation)
Retrait d'atterrissements (mineurs)	Transmettre les coordonnées de la police de l'eau pour que les propriétaires demandent les accords – pas de suivi
Demande de curage d'un plan d'eau	Faire le lien entre la commune et les services de l'état pour récupérer les matériaux pour les aspects réglementaires + Intervention du SMBV2A pour optimiser l'effet zone d'expansion de crue et supprimer les espèces invasives?
Demande d'aménagement du passage à gué/busé	Faire le point avec la commune (propriétaire de l'ouvrage) pour clarifier son souhait (maintien, destruction simple, destruction et création d'un nouvel ouvrage, etc.)

Aveyronamont



PROPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

Modalité d'accompagnement post-crues de l'EPAGE Aveyron Amont –

Suite à une crue remarquable, il est proposé :

- Une intervention rapide sur le terrain pour identifier des désordres au droit d'ouvrages publics et prendre des photos pour conserver la mémoire des hauteurs d'eau, sous 2 jours.
- Un appui auprès de(s) collectivité(s) locale(s) pour compiler les demandes des riverains relatifs à des désordres en bord de cours d'eau, visites de terrain si nécessaire, pendant les 10 jours suivant l'événement.
- La rédaction et la validation d'une note REX (retour d'expérience) avec le(s) collectivité(s) locale(s) pour rappeler le contexte de l'événement et identifier les actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme. Pour chaque action, l'objectif est d'identifier le maître d'ouvrage et un calendrier de réalisation.
 - o L'EPAGE Aveyron Amont réalise les actions relevant de la GEMAPI et de l'intérêt général.

Par exemple le traitement de la végétation et des embâcles au droit des ouvrages routiers, l'évacuation des atterrissements qui obstruent complètement le cours d'eau, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité chez les habitants dans le cadre du PEP PAPI, etc.

- L'EPAGE Aveyron Amont accompagne les communes pour les actions qui concernent leurs ouvrages.

Par exemple appui à la réalisation des dossiers loi sur l'eau pour la reprise des ouvrages routiers dégradés, le curage du plan d'eau communal, ...

- L'EPAGE Aveyron Amont sensibilise les particuliers sur le bon entretien des cours d'eau. Il oriente ceux qui souhaitent réaliser des travaux d'entretien de leur cours d'eau vers le service police de l'eau.

Les cours d'eau du bassin versant sont tous non domaniaux. Ils appartiennent aux propriétaires des berges jusqu'au milieu du lit du cours d'eau. L'entretien est donc de la responsabilité du propriétaire. L'EPAGE Aveyron Amont ne peut se substituer pour la réalisation des travaux qu'en cas d'intérêt général. La gestion des petits dépôts de sable ou cailloux dans le lit du cours d'eau ne présente pas un intérêt général. Le curage ne présente pas de gain pour le cours d'eau. L'équipe Aveyron Amont peut sensibiliser les particuliers sur le bon entretien des cours d'eau. Si les propriétaires souhaitent réaliser des travaux d'entretien de leur cours d'eau, le syndicat peut leur donner les coordonnées du service police de l'eau aux particuliers.

3.4. Actions de Sensibilisation



Actions de sensibilisation - Contrat de rivière 2024 :

- réalisation des actions programmées
- réponse à de nombreuses sollicitations



Zoom sur quelques actions : Programme SENSIBILISATION





- Ecoles:
 - Scolaires : 80 animations par an Mon Ecole Mon Cours d'Eau
 - Collèges : 16 animations dans le cadre de la sensibilisation sur le projet renaturation du Notre Dame
 - Lycées professionnels : 20 modules EAU CFA, 3 interventions à CAMPUS 12^{ème} avenue,
 - Faculté : semaine du développement durable université et IUT Champollion
- Grand public :
 - Fête de la science,
 - On passe à l'acte avec à Sébazac et au Monastère
 - Réunion de sensibilisation et de quartier en amont des projets de renaturation
 -



Aveyronamont

3.5.Synthèse de l'état d'avancement des actions

<p>Travaux GEMAPI – PPG année 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajustement au regard des opportunités locales - quelques report à l'année 2025 (3^{ème} trimestre 2025) 	
<p>Actions GEMA Gestion des Milieu Aquatiques – Contrat de rivière et dynamique Zones Urbaines et Espace Rural année 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclinaison avec nos partenaires avec des reports à l'année 2025 (1^{er} à 2^{ème} trimestre 2025) - ajustements et compléments à programmer en 2025 	
<p>Actions PI Prévention des Inondations – PEP année 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poste vacant pendant plus de 3 mois - réajustement du calendrier et des moyens avec des reports en 2025 	
<p>Actions de sensibilisation - Contrat de rivière 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation des actions programmées - réponse à de nombreuses sollicitations 	

3.6.Décision modificative

DELIBERATION N°2024-25 DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur le président mentionne qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de pallier à un dépassement de crédits au chapitre 65 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Objet	Transfert
65	65311	Indemnités des élus	+ 200,00 €
011	615231	Entretien voies et réseaux	- 200,00 €

Le Conseil Syndical DECIDE :

- d'autoriser la décision modificative ci-dessus.

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Mme Marion SUDRES précise qu'il s'agit d'une erreur de calcul des crédits à allouer au stade de l'élaboration budgétaire, aucune évolution des indemnités des élus n'ayant été actée sur l'année 2024.

4. Programme d'actions et débat d'orientation 2025

4.1. Objectifs pour la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

- Objectif de maîtrise des charges courantes de fonctionnement
- Objectif finir la déclinaison des actions et faire le bilan du contrat de rivière Aveyron amont. Identifier et construire le nouveau programme d'actions pluriannuel
- Objectif : décliner les actions du programme relatif à la prévention des inondations PEP PAPI

Recettes de fonctionnement :

- Objectif d'optimisation des co-financements
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2023, de 223 000 € d'autofinancement des charges de fonctionnement, des actions GEMA et PI
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2023, de 23 000 € d'un autofinancement complémentaire pour le programme d'actions prévention des inondations porté par les collectivités Causse Aubrac, Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté.

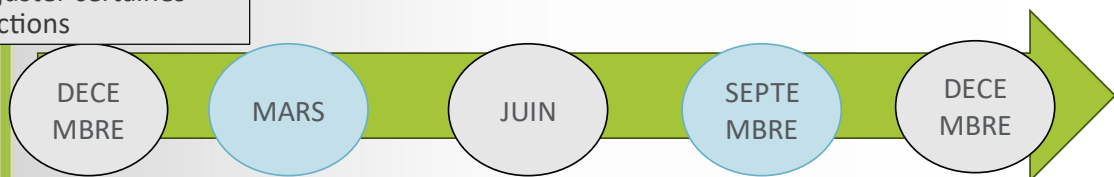
Délibération 2024-28

Aveyronamont

4.2. Actions GEMA – année 2025 – actions, bilan et perspectives du contrat de rivière

Zoom sur quelques actions : Programme CONTRAT DE RIVIERE

- Finaliser les actions en cours sur le 1^{er} semestre 2025
- Poursuivre et/ou ajuster certaines actions



Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux – Bassin versant Aveyron Amont





- Depuis 2023 le réseau de suivi de la qualité des eaux compte 13 stations : 7 sur l'Aveyron et ses principaux affluents, 2 sur le bassin versant de la Briane, et 2 sur le bassin versant de la Serène et 2 sur des affluents (le Lenne et le Zahaux)
- Depuis 2022 ce réseau est complété par une biosurveillance avec des gammares, en partenariat avec Rodez Agglo

Inscription d'une enveloppe identique aux années précédentes :

- le montant du suivi est estimé à 27 000 € TTC avec un autofinancement du SMBV2A de 12 000 €
- en 2025 accord cadre pluriannuel fini, proposition de réaliser des devis

M Pascal PRINGAULT demande si des résultats des précédents suivis sont disponibles. Mme Marion SUDRES propose de réaliser une synthèse des résultats de tous les suivis de la qualité des eaux sur la période du contrat de rivière de 2020 à 2024 au regard des actions engagées., en 2026.

DELIBERATION N°2024-26

SUIVI-2, SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX - ANNEE 2025

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que le SMBV2A assure la maîtrise d'ouvrage du suivi de la qualité des eaux de la rivière Aveyron et de ses affluents depuis 2017. En 2023 le réseau comptait 13 stations : 7 sur l'Aveyron et ses principaux affluents, 2 sur le bassin versant de la Briane, et 2 sur le bassin versant de la Serène et 2 sur des affluents (le Lenne et le Zahaux)

Il est prévu de poursuivre ce suivi en 2025.

Monsieur le président propose donc à l'assemblée de prévoir l'engagement de la nouvelle campagne 2025 du réseau de suivi de la qualité de l'eau du bassin versant Aveyron Amont. Le montant du suivi est estimé à 27 000 € TTC avec un autofinancement du SMBV2A de 12 000 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financiers	%	Montant
Agence de l'Eau Adour Garonne	- Prélèvements et analyses : 70 % - Rapport d'interprétation : 50 %	15 000 €
Autofinancement SMBV2A	- Prélèvements et analyses : 30 % - Rapport d'interprétation : 50 %	12 000 €

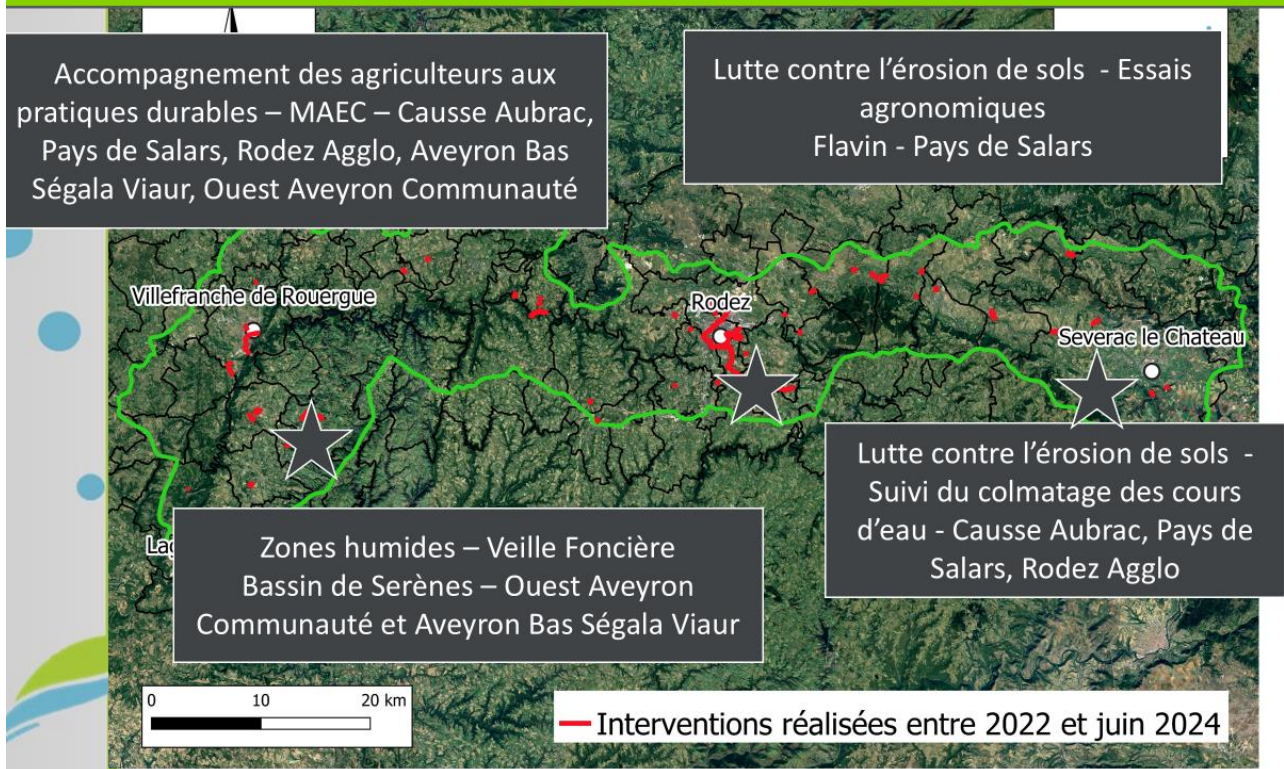
LE COMITE SYNDICAL :

- **ENGAGE** officiellement le suivi 2025 de la qualité de l'eau sur le bassin versant Aveyron Amont, et prévoit le montant correspondant au budget primitif 2025 du syndicat,
- **APPROUVE** le plan de financement de ce projet tel que présenté, et sollicite les aides correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

- **AUTORISE** le président à actualiser le plan de financement
- **AUTORISE** le président à signer le devis pour l'année 2025, sous réserve de l'obtention des financements sollicités,
- **AUTORISE** le président à réaliser l'ensemble des démarches administratives relatives à ce dossier

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Zoom sur quelques actions : Programme ESPACE RURAL



Lutte contre l'érosion de sols - Essais agronomiques

- Essais programmés en partenariat avec l'APABA sur le bassin de la Briane,
- Test de plusieurs mélanges de couverts végétaux et de différentes modalités de valorisation, de destruction (en bio) avant semis de Sarrasin

Report des crédits alloués et inscription d'une enveloppe complémentaire :

- Problématique de forte pluviométrie en 2024 qui n'a pas permis de finaliser les essais de manière optimale pour obtenir des résultats
- Renouvellement proposé en 2025, avec une hausse du budget alloué de +2800€ (35% du budget initial) soit 700€ d'autofinancement
- Demande de subvention complémentaire en cours auprès de la Région Occitanie, qui permettrait de couvrir le différentiel d'autofinancement partagé avec l'APABA



Lutte contre l'érosion de sols - Suivi du colmatage des cours d'eau

- Campagne initiale réalisée en 2023 sur les 2 bassins versant cible
- L'étude prévoit deux nouvelles campagnes d'échantillonnage (2025 et 2026), afin d'assurer un suivi dans le temps de la problématique du colmatage

Inscription d'une enveloppe :

- Prestation FDPPMA à inscrire au budget 2025 (pour les deux campagnes 2025-2026- montage d'un dossier de demande de subvention unique): 7 700€ / 50% financement AEAG
- 6 jours à 4 agents SMBV2A à prévoir pour chacune des années 2025 et 2026

Zones humides – Veille Foncière



- Sur le bassin de la Serène, entre 2021 et 2024, 70 ZH ont changé de propriétaire pour un total de 31,7ha (+/- 20% S² ZH du territoire)
 - 29 acquéreurs contactés par courrier, 5 visites conseil réalisées sur 2023-2024
 - 1 mention d'information par le notaire dans un compromis de rétrocession SAFER
 - 2 films diffusés

Réinscription des crédits alloués et agrandissement du périmètre de l'action :

- A autofinancement constant: avenant a la convention vigifoncier (veille ciblée sur les ZH mais étendue à l'échelle du BVAveyron Amont -> évolution SAFER selon besoin, réduction coût par la diminution du nb de notifications (et gain de temps dans le traitement des données)
- Ré-information des acquéreurs de la catégorie socio-professionnelle « exploitants agricole » à prévoir lors des souscriptions aux MAEc 2025 (en mars)

Accompagnement des agriculteurs aux pratiques durables – MAEC



- Mesures visant à réduire l'érosion et les transferts de polluants, à mieux gérer les zones humides. Programme initial à 1 067 800€ d'aides directes aux exploitations des BV Olip, Briane, Serène pour la période 2023-2025
- Engagements sur les seules années 2023 et 2024: 46 exploitations pour 1 667 870 €
- Enveloppe prévisionnelle 2025: 970 472€

Report des crédits alloués et inscription d'une enveloppe complémentaire :

- Nécessite quelques jours d'animation en plus (permanences, échanges avec les agriculteurs, mise en place et suivi des contrats, diagnostics,...)/ A inscrire au budget 2025: 19 600€ (prévisionnel initial de 14 200€)
- Financé à hauteur de 50% AEAG et 25%Adasea
- Ré-information des acquéreurs de la catégorie socio-professionnelle « exploitants agricole » à prévoir lors des souscriptions aux MAEc 2025 (en mars) / Montage d'un programme de formation pour répondre aux besoins du cahier des charges / Bilans IFT?

DELIBERATION N°2024-27

ACTIONS AGRICOLES ET ESPACE RURAL- ANNEE 2025

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU les actions AGRI et FORET du contrat de rivière Aveyron Amont et son avenant

Monsieur le Président rappelle que le bassin versant Aveyron amont est un bassin très rural (plus de 3000 exploitations, essentiellement tournées vers la polyculture élevage). Le diagnostic a montré que 21 masses d'eau subissaient une pression agricole importante (dite "confortée" dans le diagnostic). Cette pression est de nature multiple : chargement, travail du sol, plans d'eau... Des dynamiques espace rural sont mises en œuvre sur les bassins versants de l'Olip, la Briane et les Serènes. Au regard du diagnostic territorial, des orientations des comités de pilotage locaux, et de l'Avenant au Contrat de Rivière Aveyron Amont, des actions pour améliorer la prise en compte des enjeux «milieux aquatiques » dans les pratiques agricoles et forestières ont été mises en oeuvre en 2023 et 2024. Parmi ces actions, 10 ont été portées directement en Maîtrise d'Ouvrage du SMBV2A, en partenariat avec les acteurs du territoire concernés. Leur intérêt pour ces actions a été notifié via leur réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le SMBV2A en fin d'année 2022.

A ce jour, en vue d'assurer la continuité de l'animation et des projets en cours de réalisation sur ces territoires, certaines actions sont proposées, ou modifiées pour 2025.

Ces actions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	AMI		
Action et synthèse description 2025	MO/ partenaire	Coût prévisionnel 2025	Plan de financement
<p>AGRI-3 : Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau sur les bassins de l'Olip et de la Briane :</p> <p>La campagne initiale d'étude du colmatage a été réalisée en 2023 sur les bassins Olip et Briane. Le protocole prévoit la poursuite de cette mission scientifique, réalisée par la FDPPMA, sur les années 2025 et 2026. Le coût comprend l'échantillonnage par 3 protocoles différents sur les 2 bassins (conductivité hydraulique, placettes granulométriques, quantification de la sédimentation), et l'édition d'un compte-rendu par type d'opération.</p> <p>Le devis prend en compte que le SMBV2A participe à hauteur de 6 journées à 4 agents en 2025 et 6 journées à 4 agents en 2026.</p>	SMBV2A / FDPPMA	7 605 € pour les deux années 2025+2026	AEAG 50% SMBV2A 50%
<p>AGRI-7 : poursuivre l'animation du PAEc, suivre les mesures MAEc engagées et engager celles de 2025 sur les bassins Serènes, Olip et Briane : Mesures visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants, mesures de conservation et gestion des ZH</p>	SMBV2A /Adasea (Anim)	19 600 € animation	Animation: 50%AEAG 25% SMBV2A 25%Adasea
<p>AGRI-20 : Poursuivre la veille foncière initiée dans le cadre de l'AAPZH, menée en partenariat avec l'Adasea d'Oc et la SAFER Occitanie. L'introduction de la possibilité de mettre en place une veille foncière ciblée sur les zones humides fait considérablement baisser le budget prévisionnel initial (basé sur le nombre de</p>	SMBV2A	2500€ (report)	50%AEAG 50% SMBV2A

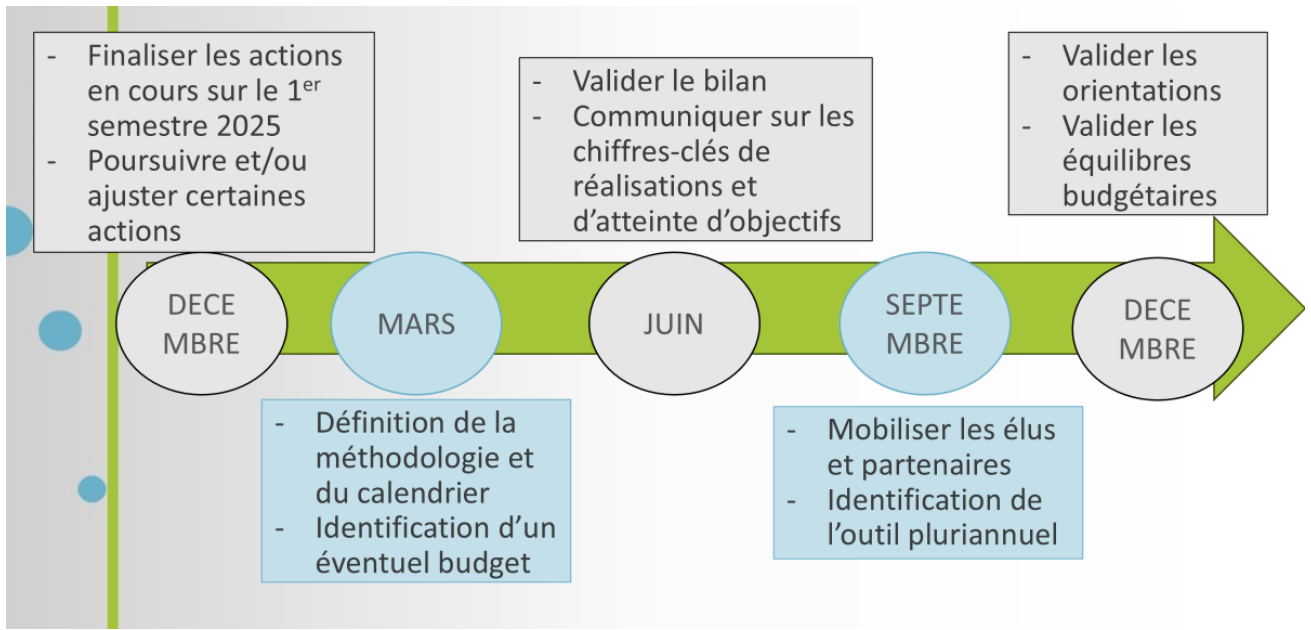
<p>notifications). Il est ainsi permis d'étendre la veille foncière à l'échelle de l'ensemble des zones humides du bassin versant Aveyron Amont, à budget constant.</p>			
<p>AGRI-16 : réaliser une expérimentation sur les couverts végétaux : Action menée avec l'APABA pour mettre en œuvre des expérimentations autour de la valorisation des couverts végétaux, permettant à la fois de répondre aux enjeux transversaux autour de la limitation de l'érosion, du maintien de l'eau dans les sols, d'optimisation de la fertilisation, de résilience au changement climatique,... Partage des résultats. L'année 2024, avec ses conditions climatiques particulières, n'a pas permis de mener à bien l'expérimentation. Il est proposé de poursuivre ce travail sur la saison 2024-2025, en ajoutant 2800€ au budget initial (+35%)</p>	<p>SMBV2A/ APABA</p>	<p>+2800 €</p>	<p>50%AEAG 25%APABA 25%SMBV2A ...% Région</p>

Les autres actions des volets « espace rural » et « forêt » sont inchangées, et les crédits alloués sont reportés pour finaliser leur déclinaison.

LE COMITE SYNDICAL:

- **PROGRAMME ces actions pour l'année 2025, prévoit l'inscription de la dépense et des recettes correspondantes au budget 2025 du SMBV2A,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à actualiser le plan de financement et à solliciter des aides auprès des partenaires financiers,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat associées,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce projet.**

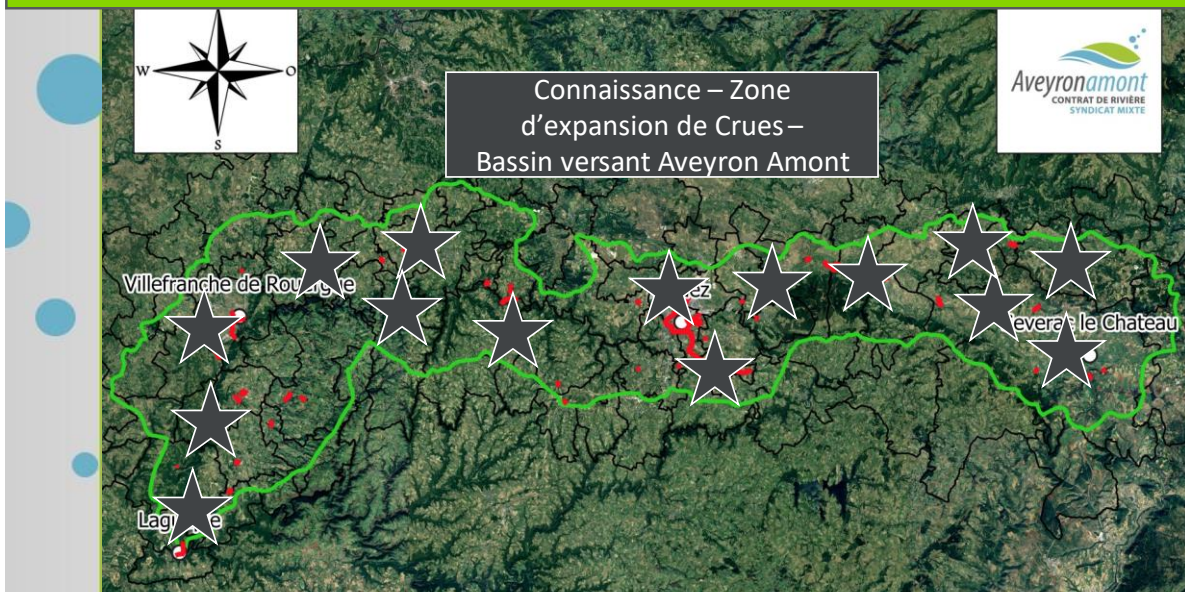
(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)



4.3. Actions PI

Mme Marion SUDRES rappelle que les actions 2025 du programme inondation ont été présentées lors du dernier conseil syndical. La programmation de l'action connaissance des zones d'expansions de crues demande un arbitrage de la part du conseil syndical.

Zoom sur quelques actions : Programme Inondation PEP



Connaissance – Zone d'expansion de Crues



- Etude prévue dans le cadre de l'axe 1 du PEPPAPI pour un budget de 25000€

- **Objectifs de l'étude:** cartographier, caractériser et hiérarchiser les ZEC sur le bassin de l'Aveyron amont pour **identifier des mesures de gestion adaptées à inscrire au futur programme d'actions** (MAEc/PES, etc.)

- Consultation du 12/09 au 4/11: 30 retraits de dossier, 6 dépôts dont un sans offre - Offres financières de 39 975€ à 132 150€



Négociations à envisager

Piste de négociation : phasage de l'étude avec une pré-étude « macro », sans prise en compte de critère hydraulique.
Si besoin, inscription d'une étude complémentaire dans le futur PAPI.

PROPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

- Engager des négociations avec tous les candidats ayant remis une offre
- Négocier les aspects techniques de la prestation afin d'atteindre le budget prévisionnel de l'opération

4.4. Objectifs pour la section d'investissement

Dépenses d'investissement :

- Objectif de poursuivre les opérations en cours inscrites dans le PPG : dont la Tranche PPG 2025
- Objectif maîtriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques

Recettes d'investissement :

- Objectif d'optimisation des cofinancements
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2022, d'autofinancement du PPG 2022-2026 auprès des adhérents, soit 98 902 € pour 2025. Cette tranche de travaux sera proposée en action de bassin versant.

Emprunts:

Aucun emprunt est en cours

4.5.Appels à cotisations prévisionnels 2025

BP version septembre 2025 - au regard des programmes validés					
	Concernant les actions du contrat de rivière et du programme de prévention des inondations		Concernant les travaux		TOTAL
	GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2025	COMP GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2025	GEMAPI - PAPI 2024	GEMAPI - PPG 2025	
Aubrac Lot Causses Tarn	10,99 €	5,05 €		7,14 €	23,18 €
Aveyron Bas Segala Viaur	7 942,88 €	3 652,06 €		5 151,39 €	16 746,33 €
Comtal Lot Truyere	5 033,51 €	2 314,36 €		3 243,26 €	10 591,13 €
Conques Marcillac	972,55 €	447,17 €		627,53 €	2 047,25 €
Des Causses A L Aubrac	24 223,55 €	11 137,77 €	1 000,00 €	15 682,72 €	52 044,04 €
Ouest Aveyron	32 668,83 €	15 020,83 €	8 667,00 €	21 152,57 €	77 509,23 €
Levezou Pareloup	62,25 €	28,62 €		40,37 €	131,24 €
Muse et Raspes	3,98 €	1,83 €		2,61 €	8,42 €
Pays de Salars	4 676,86 €	2 150,38 €		3 001,42 €	9 828,66 €
Pays Rignacois	8 397,82 €	3 861,24 €		5 432,07 €	17 691,13 €
Pays Segali	8 445,98 €	3 883,39 €		5 464,61 €	17 793,98 €
Plateau de Montbazens	4 596,90 €			2 970,60 €	7 567,50 €
Brandonnet		340,50 €			340,50 €
Compolibat		448,44 €			448,44 €
Drulhe					0,00 €
Lanuéjols		500,76 €			500,76 €
Privezac		338,06 €			338,06 €
Roussennac		396,46 €			396,46 €
Vaureilles					0,00 €
Quercy Rouergue Gorges de l Aveyr	1 320,79 €	607,29 €		850,52 €	2 778,60 €
Rodez Agglomération	54 343,11 €	24 986,47 €	13 333,33 €	35 275,62 €	127 938,53 €
TOTAL	152 700 €	70 121 €	23 000 €	98 902 €	344 723 €

Délégation 2024-28

Aveyronamont

DELIBERATION N°2024-28
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

VU les articles L2312-1, L5211-36, L2121-12 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027

Monsieur le Président informe qu'en application de l'article L.2312-1 du CGCT, les syndicats composés de commune de plus de 3 500 habitants, doivent, dans un délai de 2 mois précédant

l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat du conseil. Le débat a pour objet de permettre aux élus de définir de grandes orientations lors de l'élaboration du budget.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à parcourir le projet de débat d'orientation budgétaire, ayant été transmis dans les dossiers de séance du conseil syndical.

LE COMITE SYNDICAL :

- **PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations du budget 2025 sur la base du rapport annexé à la délibération.**

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

ANNEXE

A LA DELIBERATION N° 2024-28 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi NoTRE (n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107), les syndicats, composés de commune de plus de 3 500 habitants, doivent, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat du conseil. Le débat a pour objet de permettre aux élus de définir de grandes orientations lors de l'élaboration du budget.

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) est en route depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- 2017 a été consacrée à optimiser le cumul des charges de fonctionnement des 4 structures précédentes (SIAH HVA, Rodez Agglo cellule rivière, SIAV2A et APCRAA),
- 2018 a permis de rationaliser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours,
- 2019, dans un contexte de baisse des dotations de l'agence de l'eau Adour Garonne, a eu pour enjeux de maîtriser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours,
- 2020, est l'année de mise en route du contrat rivière Aveyron Amont. Cette programmation sur 5 ans (2020-2024) s'inscrit dans la continuité des opérations déjà engagées (mon école mon cours d'eau, suivi qualité, travaux sur les milieux aquatiques...) et propose de nouvelles opérations.
- 2023, le SMBV2A engage une démarche en lien avec la prévention des inondations, un programme d'études préalables (PEP 2024-2026) à un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ce nouvel axe de travail engendre une réorganisation de l'équipe technique du SMBV2A avec la mise en œuvre d'une animation dédiée à la prévention des inondations.

FONCTIONNEMENT

2025 est la 8^{ème} année de fonctionnement du SMBV2A. Les événements majeurs concernent le bilan du contrat de rivière et l'élaboration d'un nouvel outil de programmation des actions. Durant cette année les actions opérationnelles continueront sur le territoire.

Dépenses de fonctionnement :

Objectif de maîtrise des charges courantes de fonctionnement

Objectif finir la déclinaison des actions et faire le bilan du contrat de rivière Aveyron amont. Identifier et construire le nouveau programme d'action pluriannuel. Cette programmation sur 5 ans (2020-2024) s'inscrit dans la continuité des opérations déjà engagées (enlèvements d'embâcles, mon école mon cours d'eau, suivi qualité, ...) et propose de nouvelles opérations. 2025 est l'année du bilan, les actions en cours seront finalisées durant le 1^{er} semestre 2025.

Objectif décliner les actions du programme relatif à la prévention des inondations PEP PAPI. Ce programme d'études préalables (PEP) sur 3 ans (2024-2026) constitue un préalable à l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Recettes de fonctionnement :

Objectif d'optimisation des co-financements, dans la limite légale de 80 % maximum, grâce au concours de nombreux partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Régional Occitanie, Département de l'Aveyron, Europe via des fonds LEADER, FEDER ou FEADER.

Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2023, de 223 000 € d'autofinancement des charges courantes de fonctionnement, des actions GEMA et PI, inscrites au contrat de rivière et au programme inondation, autrement appelées « actions de bassin versant ». Comme convenu dans les statuts du syndicat cette somme est répartie sur la base des deux critères pondérés : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant. Ces actions de bassin versant sont définies par délibération du conseil syndical.

Objectif **de rester dans l'enveloppe, validée en 2023, de 23 000 €** d'un autofinancement complémentaire pour le programme d'actions prévention des inondations porté par les collectivités Causse Aubrac, Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Objectif de poursuivre les opérations en cours inscrites dans le PPG :

MAPPG-5, Réaliser les travaux prévus au PPG 2022-2026. Tranche PPG 2025. Le montant total prévisionnel est de 535 452 € TTC. Ce montant est conforme aux enveloppes prévisionnelles validés avec les adhérents du SMBV2A en 2022.

Objectif maîtriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques :

Achat de logiciels et matériels informatiques : renouvellement de matériel informatique

Recettes d'investissement :

Objectif d'optimisation des cofinancements dans la limite légale de 80% maximum (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Conseil Régional, Union Européenne).

Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2022, d'autofinancement du PPG 2022-2026 auprès des adhérents. Pendant les 5 années du PPG l'autofinancement du SMBV2A est estimé à 673 724 €. Un appel à cotisation annuel a été validé au regard des dépenses et recettes prévisionnelles. En 2025 ce montant est de 98 902 €. Cette tranche de travaux sera proposée en action de bassin versant. Son autofinancement sera réparti sur la base des deux critères pondérés : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Emprunts

Aucun emprunt n'est en cours.

APPEL A COTISATION PREVISIONNEL

BP version septembre 2025 - au regard des programmes validés						
	Concernant les actions		Concernant les travaux		TOTAL	
	du contrat de rivière et du programme de prévention des inondations					
	GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2025	COMP GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2025	GEMAPI - PAPI 2024	GEMAPI - PPG 2025		
Aubrac Lot Causses Tarn	10,99 €	5,05 €		7,14 €	23,18 €	
Aveyron Bas Segala Viaur	7 942,88 €	3 652,06 €		5 151,39 €	16 746,33 €	
Comtal Lot Truyere	5 033,51 €	2 314,36 €		3 243,26 €	10 591,13 €	
Conques Marcillac	972,55 €	447,17 €		627,53 €	2 047,25 €	
Des Causses A L Aubrac	24 223,55 €	11 137,77 €	1 000,00 €	15 682,72 €	52 044,04 €	
Ouest Aveyron	32 668,83 €	15 020,83 €	8 667,00 €	21 152,57 €	77 509,23 €	
Levezou Pareloup	62,25 €	28,62 €		40,37 €	131,24 €	
Muse et Rases	3,98 €	1,83 €		2,61 €	8,42 €	
Pays de Salars	4 676,86 €	2 150,38 €		3 001,42 €	9 828,66 €	
Pays Rignacois	8 397,82 €	3 861,24 €		5 432,07 €	17 691,13 €	
Pays Segali	8 445,98 €	3 883,39 €		5 464,61 €	17 793,98 €	
Plateau de Montbazens	4 596,90 €			2 970,60 €	7 567,50 €	
Brandonnet		340,50 €			340,50 €	
Compolibat		448,44 €			448,44 €	
Drulhe					0,00 €	
Lanuéjous		500,76 €			500,76 €	
Privezac		338,06 €			338,06 €	
Roussennac		396,46 €			396,46 €	
Vaureilles					0,00 €	
Quercy Rouergue Gorges de l Aveyr	1 320,79 €	607,29 €		850,52 €	2 778,60 €	
Rodez Agglomération	54 343,11 €	24 986,47 €	13 333,33 €	35 275,62 €	127 938,53 €	
TOTAL	152 700 €	70 121 €	23 000 €	98 902 €	344 723 €	

5. Administratif : prévoyance et mutuelle

A compter du 1er janvier 2025, les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents au titre du risque prévoyance. Cette mesure s'applique au bénéfice des fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'à celui des agents contractuels de droit public et de droit privé.

Les modalités de mise en prévoyance notamment pour le risque prévoyance, une participation mensuelle pour chaque agent qui ne peut être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35€ soit 7€. Par ailleurs le décret définit les garanties minimales pour les risques incapacité temporaire de travail, invalidité et décès.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- Le montant mensuel de la participation est fixé à 35 € par agent
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Délibération 2024-29

Aveyronamont

Mme Marion SUDRES rappelle que l'agence de l'eau Adour Garonne subventionne à hauteur de 70% les salaires des agents de la collectivité, le reste à charge par la structure de la prévoyance est estimée à $35 \times 6 \times 12 \times 0.3 = 756$ € par an, soit 63 € par mois.

DELIBERATION N° 2024-29

PARTICIPATION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PREVOYANCE)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 (notamment les articles 2 et 4) ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

En attente de l'avis du comité social territorial prévu le 19/12/2024,

A compter du 1er janvier 2025, les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents au titre du risque prévoyance. Cette mesure s'applique au bénéfice des fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'à celui des agents contractuels de droit public et de droit privé.

Les modalités de mise en œuvre de cette obligation légale sont fixées par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 qui prévoit notamment pour le risque prévoyance, une participation mensuelle pour chaque agent qui ne peut être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35€ soit 7€. Par ailleurs le décret définit les garanties minimales pour les risques incapacité temporaire de travail, invalidité et décès.

En conséquence, le SMBV2A qui n'avait pas déjà mis en place cette participation doit délibérer en vue de se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation légale et réglementaire.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

Le montant mensuel de la participation est fixé à 35 € par agent

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

**DELIBERATION N° 2024-30
CONVENTION AVEC LE CDG 12 EN VUE D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA
RETRAITE ET L'INVALIDITE DE LA CNRACL**

VU les articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique, les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés.

Considérant que les Centre De Gestion assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL. Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Monsieur le Président propose d'adhérer à cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit :

0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile. Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

Article 1 : D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents

Article 3 : de donner délégation au Président pour résilier (le cas échéant) la convention en cours

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

6. Informations et questions diverses



- Lancement de l'enquête « Plans d'eau » avec envoi par courrier aux 320 propriétaires des bassins versants Briane et Serène pour 400 plans d'eau concernés
- Possibilité de répondre par courrier postal (enveloppe affranchie fournie) ou via internet
- A ce jour, 29 réponses, soit un taux d'environ 7% du nombre de plans d'eau

Perspectives:

- Relance mail à faire aux exploitants agricoles connus
- Selon la localisation des réponses, ou lorsqu'un exploitant est concerné par de nombreux plans d'eau, rendez-vous individuels à demander pour compléter ensemble le questionnaire

Les élus s'interrogent sur la manière dont les relances pourront être faites auprès de propriétaires et exploitants, afin de garantir un nombre représentatif de répondants.

Mme Chloé FOURNEL rappelle que l'objectif de ce questionnaire est de pouvoir mobiliser les exploitants sur les territoires où il y a le plus de volontaires et d'orienter les actions en fonction des besoins. Après une première analyse géographique des réponses, une relance téléphonique sera faite au cas par cas lorsque cela est possible, afin de collecter un maximum de réponses à l'échelle de petits sous-bassins versants. La recherche de propriétaires de multiples plans d'eau pourra également conduire à une relance individualisée.

Le Président lève la séance à 12h00


Aveyronamont SMBV2A
contact@aveyronamont.fr
05 65 63 58 21

